

Département d'Ille et Vilaine
 Arrondissement de Fougères-Vitré
 Canton d'Antrain
 Commune de **ROMAZY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35

Le 3 juillet 2020 à 18h30,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Patrick BESNARD, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant M. Loïc BATAIS le 29/06/2020

Étaient présents : BATAIS Loïc, BESNARD Patrick, GUEROC Caroline, LEFORESTIER Cédric, PARENT Arnaud, PARENT Sophie, PELHERBE Laetitia, ROCHER Frédéric, STICKER Stéphanie, TINCHON Gwendoline, TISON Nadine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Gwendoline TINCHON a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération du conseil municipal en vue de l'élection du maire

Délibération 2020 – 23

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur Patrick BESNARD se présente comme candidat au poste de Maire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

–M. Patrick BESNARD, onze voix

- M. Patrick BESNARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 03 juillet 2020

Délibération procédant à la création des postes d'adjoints

Délibération 2020 – 24

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

Délibération du conseil municipal en vue de l'élection des adjoints au maire

Délibération 2020 – 25

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération 2020-24 du conseil municipal du 3 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint

Madame Nadine TISON se présente comme candidate au poste de premier adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Madame Nadine TISON : 11 voix

Mme Nadine TISON ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Premier adjoint au maire.

- Election du Second adjoint :

Monsieur Arnaud PARENT se présente comme candidate au poste de premier adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Arnaud PARENT : 11 voix

M. Arnaud PARENT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second adjoint au maire.

- Election du Troisième adjoint

Madame Stéphanie STICKER se présente comme candidate au poste de troisième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Madame Stéphanie STICKER : 11 voix

Mme Stéphanie STICKER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Détermination du nombre de membres au C.C.C.A.S

Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S

Délibération 2020 – 26

Monsieur le Maire expose que le CCAS est géré par un Conseil d'Administration composé :

- Du Maire
- De membres élus par et parmi le conseil municipal
- De membres nommés par le Maire parmi les personnes extérieures au conseil municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Le nombre de membres élus et nommés est fixé en nombre égal par délibération du conseil municipal dans la limite maximum de 8 membres élus et 8 membres nommés et dans la limite minimum de 4 membres élus et 4 membres nommés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer à NEUF le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S, soit :

Le Maire (Président), 4 membres élus par le Conseil Municipal, 4 membres nommés par le Maire ;
Sont élus, à l'unanimité des membres présents en qualité de représentants du Conseil Municipal auprès du C.C.A.S:

- Madame Nadine TISON
- Madame Stéphanie STICKER
- Monsieur Frédéric ROCHER
- Monsieur Loïc BATAIS

Compte-rendu du Conseil Municipal du 03 juillet 2020

LA SEANCE EST LEVEE A 19h45

BESNARD Patrick	BATTAIS Loïc	GUEROC Caroline	LEFORESTIER Cédric
PARENT Arnaud .	PARENT Sophie	PELHERBE Laetitia	ROCHER Frédéric
STICKER Stéphanie	TINCHON Gwendoline	TISON Nadine	